



Déclaration préalable CAP des TSDD du 19 & 20 Novembre 2019

Madame la Présidente de la CAP des TSDD,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

L'incendie en septembre dernier de l'usine Lubrizol à Rouen, site classé pour la protection de l'environnement, dispersant des fumées toxiques sur plusieurs dizaines de kilomètres, dans un contexte d'assouplissement de la réglementation des sites classés ;

Un séisme d'une magnitude de 5,4 en Ardèche la semaine dernière qui pourrait avoir été provoqué par l'exploitation d'une carrière et qui a détruit plusieurs habitations, dans un contexte de réduction des moyens du CRC (contrôle des règles de la construction) et dans une région qui compte plusieurs centrales nucléaires ;

Un pont qui s'effondre hier en Haute-Garonne faisant au moins 2 victimes, dans un contexte de pression constante sur les moyens des services en charge de l'entretien et de la surveillance des ouvrages d'art (Dir, Cerema...) et ce alors que notre ministre affirmait en août dernier, suite à l'effondrement du viaduc de Gênes, que la situation était sous contrôle et ne présentait aucun danger immédiat ¹;

Un patrimoine routier qui se dégrade à la vitesse grand V, chutant vertigineusement de la 1ère place mondiale du classement international en 2012 à la 18^e position en 2019, mettant en danger la vie des usagers des infrastructures routières ;

L'érosion de la biodiversité avec ¼ des espèces menacées de disparition sur le territoire français...

Autant d'accidents rapprochés dans les périmètres d'intervention de notre ministère, autant d'atteintes irréversibles à l'environnement ont de quoi interroger sur la responsabilité de l'Etat dans cet enchaînement de catastrophes humaines et écologiques et sur la capacité de nos services à pouvoir assurer la sécurité de nos concitoyens !

Pourtant, tout en affirmant l'importance de nos missions, l'Etat continue de tailler à la hache dans les effectifs de nos services et à faire de notre ministère l'un des principaux contributeurs à la réduction du nombre de fonctionnaires promise par le candidat Macron.

Combien faudra t-il de drames humains, combien d'atteintes irréversibles à notre écosystème pour que l'Etat ne cesse de s'attaquer à nos services, de nous imposer des réorganisations et restructurations incessantes, qui portent gravement et durablement atteinte aux compétences techniques et à l'expertise détenues par les agents de nos ministères en général et par les agents de la filière technique et des TSDD en particulier ?

Depuis plusieurs années, sous couvert d'efficience, les agents subissent mutualisations,

¹ <https://www.lemoniteur.fr/article/etat-des-ouvrages-d-art-pas-de-danger-a-l-horizon-selon-le-gouvernement.1986959>

regroupements ou fermetures de services, transfert de compétences, abandons de missions... Il y a de quoi être décontenancé, déboussolé, désabusé, démotivé par autant d'acharnement à déstructurer, désorganiser. Pourtant, les agents, conscients de l'utilité sociale de leurs activités, continuent de porter à bout de bras et parfois à bout de souffle les missions qui leur sont confiées.

Et comme si s'attaquer à nos missions ne suffisait pas, le rouleau compresseur du gouvernement dans sa volonté destructrice du service public, s'en prend, avec sa loi de Transformation de la FP votée l'été dernier, au statut des fonctionnaires et fait voler en éclat nombre de dispositions protectrices pour l'agent. Ainsi, en supprimant les compétences mobilités et promotions des CAP, il livre les agents à l'arbitraire et au clientélisme des chefs de service et réduit drastiquement leurs possibilités de faire appel aux représentants du personnel pour faire respecter leurs droits et garantir la transparence des décisions de l'administration.

Dans un contexte de restructurations multiples, qui veillera au respect par les services des priorités réglementaires en matière de mobilité, réservées à tous les agents dont les postes sont supprimés ? Qui veillera à la continuité des propositions de promotion des agents qui subiront des mutations ou des rattachements imposés ? Qui s'assurera de la qualité des dossiers des agents promus et du respect des règles de promotion ?

Alors que la loi prévoit un recours facilité à l'emploi de personnels sous contrat à durée déterminée, comment parvenir à maintenir l'expertise nécessaire à la réalisation de nos missions avec un personnel sous statut précaire ?

Alors que les agents de la filière technique sont exposés à de multiples risques dans l'exercice de leurs missions et que l'accroissement des plans de charge, la dégradation des conditions de travail, la perte de sens les expose à un accroissement des risques psycho-sociaux, l'Etat va supprimer les CHCST, instances chargées de veiller à leur santé et à leur sécurité et de proposer des mesures de prévention pour éviter les accidents et les maladies professionnelles.

Dans ce paysage professionnel bien sombre, il est difficile de trouver des motifs de satisfaction et d'épanouissement pour les TSDD. Le repyramidage massif opéré dans nos services génère chez eux un fort sentiment de déclassement. L'accès à des postes à responsabilité réservés de plus en plus souvent aux agents de catégorie A, devient quasi impossible alors même dans le même temps, c'est l'exercice de postes à responsabilité qui est exigé pour l'accès à la catégorie A.

Petit motif de satisfaction, nous sommes aujourd'hui réunis pour la dernière CAP qui examinera les promotions au sein du corps des TSDD : liste d'aptitude à TSDD, tableaux d'avancement à TSPDD et TSCDD au titre de l'année 2020.

Certains agents verront ainsi le fruit de leur investissement et de leur engagement professionnels enfin récompensés par une promotion. Mais combien d'entre eux tout aussi méritants resteront sur le carreau parce qu'ils sont « trop jeunes ou trop vieux », parce que leur N+1 a loupé la date de remontée des propositions ou parce qu'il n'était même pas au courant de l'exercice, parce que leurs changements successifs de fonctions au sein du même service n'a pas été concrétisé par un changement de poste les plaçant dans la catégorie d'agents à la carrière pas assez dynamique, parce que c'est la faute de l'harmonisateur ou celle des représentants du personnel...

Pour certains agents de catégorie C, la promotion en catégorie B sera purement honorifique, le gain financier étant quasi-nul voire négatif pour certains, ces derniers devant parfois se résoudre à renoncer à une promotion pourtant attendue pour ne pas perdre d'argent...

En effet, financièrement, ce n'est pas la joie non plus ! Si le réchauffement climatique fait fondre les glaciers et la banquise, le point d'indice reste inexorablement gelé depuis 2010 (exception faite de l'année 2016 où l'application du protocole PPCR avait permis une revalorisation de 1,2%).

Pour les agents de la filière technique, c'est la double peine! Alors que leurs collègues de la filière administrative ont bénéficié d'un coup de pouce indemnitaire par l'instauration depuis 2018 d'un Complément Indemnitaire Annuel, d'un montant moyen de 200€ pour les agents de catégorie C et de 350€ pour les B, les agents de la filière technique sont soumis au régime sec depuis l'application du NES.

Le SNAFIT-UNSA exige de mettre fin à cette injustice et revendique une revalorisation indemnitaire pour les corps techniques de catégorie C et du corps des TSDD. Nous demandons une augmentation des coefficients de grade ISS :

- de 10 à 12 pour les agents de catégorie C
- de 12 à 18 pour le 1^{er} grade de TSDD
- de 16 à 22 pour le grade de TSPDD
- et de 18 à 26 pour les TSCDD

En parlant du NES, qu'en est il du bilan du corps et notamment de l'engagement de la DRH de promotion de 75 % des CTPE présents en octobre 2012 en TSPDD ? Des années que l'ensemble des OS vous pose la question sans jamais avoir une once de réponse.

Et le plan de requalification ? Le SNAFIT UNSA exige un plan à la hauteur du mérite des agents. 600 postes requalifiés en 2016-2018 c'est environ 5 pour cent des agents de catégories C exerçant sur des postes de catégories B.

Le SNAFIT UNSA exige donc aussi en parallèle une hausse immédiate du taux pro/pro de C en B, de B en B+ et de B+ en A afin de lisser véritablement les carrières à la hauteur de l'engagement des agents, de leur courage et de leur ténacité face aux incessantes attaques des gouvernements successifs vis à vis de leurs métiers, de leurs statuts, de leurs missions.

Il est urgent de repyramider la filière technique et de redonner du sens à nos carrières !

Enfin, alors que le corps des TSDD est ouvert à l'accueil d'agents d'horizons multiples (autres ministères, fonction publique territoriale) par voie de détachement ou intégration directe, l'inverse ne s'applique pas pour les TSDD qui se voient refuser l'accès aux corps des TSEI , TS MAA ou TSEEAC. Le SNAFIT-UNSA exige que l'accès en détachement ou intégration à ces corps pour les agents qui exercent les missions correspondantes, soit assuré.

Nous vous remercions de votre attention,

Les représentants UNSA-SNAFIT à la CAP des TSDD